

PRÉFET DE LA RÉUNION

*Le Préfet*

Saint-Denis, le mardi 16 juillet 2013

**A l'attention de M. Samuel MOUEN**

**Objet :** Votre lettre du 24 mai.

Monsieur,

Par lettre du 24 mai dernier, vous avez bien voulu me saisir des modalités de la fin du RSTA et, plus largement, des difficultés sociales auxquelles les réunionnais sont confrontés.

En réponse, je souhaite vous apporter quelques précisions sur l'extinction de ce dispositif et sur les mesures mises en œuvre pour répondre aux attentes des réunionnais notamment pour ce qui concerne l'emploi.

Je vous rappelle que le RSTA a été instauré en 2009 dans l'attente de la mise en œuvre du revenu de solidarité active (rSa) dans les départements d'outre-mer : en effet, le rSa, notamment dans sa dimension « activités », est destiné à apporter un complément de revenu aux salariés, en tenant compte, comme toute prestation sociale, des conditions de ressources du foyer.

Bien que le rSa ait été déployé dans les départements d'outre-mer en janvier 2011, le RSTA a été conservé de manière provisoire en modifiant ses modalités d'attribution : depuis cette date, aucun salarié ne peut prétendre à cette prestation s'il n'en bénéficiait pas avant janvier 2011.

Depuis plusieurs mois, une série d'actions a été engagée pour accompagner les bénéficiaires du RSTA dans leur demande du rSa. Un courrier les informant de la fin de cette prestation et les invitant à se rapprocher de la CAF de La Réunion a été joint aux formulaires de renseignement du RSTA adressé pour les droits ouverts au titre des périodes de décembre à février et de mars à mai 2013. Il a été accompagné d'une brochure rappelant l'échéance du RSTA et la nécessité de se rapprocher de la CAF. Je tiens à rappeler que le RSTA est versé à trimestre échu : les versements de RSTA au titre des mois de mars à mai seront ainsi effectués à compter d'août.

En outre, la caisse d'allocations familiales de La Réunion a été associée aux deux accueils spécifiques « RSTA » de Saint-Denis et de Saint-Pierre, mis en œuvre par la CGSS qui gère la prestation RSTA, pour fournir des renseignements aux salariés. Grâce à cet appui, qui est en place sur certaines périodes en juillet et août, au moment où les bénéficiaires potentiels du RSTA se rendent dans les guichets spécialisés, une pré-orientation pourra être effectuée.

Je voudrais par ailleurs vous rappeler les mesures nouvelles mises en œuvre depuis l'année dernière pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

- Le dispositif emplois d'avenir devrait permettre cette année à 5000 jeunes réunionnais de disposer d'un contrat de un à trois ans rémunéré au SMIC. Il offre l'occasion d'une première expérience professionnelle et la possibilité d'une formation qualifiante à des jeunes exclus du marché de l'emploi. Plus de 600 jeunes Réunionnais en bénéficient déjà, et plus de 1200 dossiers d'embauche sont à l'instruction.
- Cette mesure a été complétée par l'augmentation de la durée des contrats aidés qui devra passer cette année d'un peu plus de 6 mois en moyenne à 12 mois. Elle facilitera une véritable insertion

professionnelle aux bénéficiaires en leur offrant une expérience professionnelle significative. Plus de 10 000 Réunionnais ont été embauchés au premier semestre 2013 à ce titre, pour une durée moyenne de 10 mois.

- Les contrats de génération permettront en outre de favoriser l'embauche des jeunes réunionnais et le maintien en emploi des seniors dans des conditions reconnues comme satisfaisantes par les partenaires sociaux. Un effort important de sensibilisation a été effectuée par la DIECCTE auprès des entreprises susceptibles d'être intéressées.

Ces mesures marquent l'engagement fort du Gouvernement d'inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année. Elles représentent un effort important mais nécessaire au profit des Réunionnais les plus éloignés de l'emploi.

En vous assurant de la mobilisation des services de l'Etat à La Réunion dans cette bataille de l'emploi et pour assurer la transition vers le rSa activités, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

**Le préfet,**



**Jean-Luc MARX**